

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 A 18H30**

Sous la présidence de Monsieur Claude SILVESTRE, Maire.

Présents : M. SILVESTRE Claude, M GRILLI Michel, Mme ECH CHAFAÏ Marie-Hélène, M GRANGIER Jacques, Mme CHABAS Claire, Mme FOIS Marie France, M. DINGLI Jean Pierre, M. CEREDA Bernard, M. NADJARIAN Marc, M. ROBERT Christophe, M MAURIN Yves, M. RODENAS Antoine, Mme FLITI Julie.

Absents et excusés :

Mme MILESI Véronique a donné procuration à SILVESTRE Claude.

Mme REY Caroline a donné procuration à ECH CHAFAÏ Marie Hélène

Mme CARLIER Sylvie s'est excusée

Mr CUREL Nicolas et Mme COLOMBINI Catherine étaient absents

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marie Hélène ECH CHAFAÏ

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la délibération concernant le programme de travaux sur Calavon/Coulon est reporté à un prochain conseil municipal.

**N°1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 mars 2021 à 18h30**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

**N°2- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux délégations accordées au Maire par les assemblées délibérantes,

Vu la délibération du 032-2020 en date du 29 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de pouvoir régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Néant

**N°3 - 022/2021 VOTE DU TAUX DES 2 TAXES**

**Rapporteur : SILVESTRE Claude**

Rapporteur : Claude SILVESTRE

**POUR 14 – ABSTENTION 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16), L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des 2 impôts locaux,

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu,

Vu les taux moyens communaux,

Vu la baisse des dotations et attributions de compensation,

Vu la réunion de travail du 2 avril 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, POUR 14 – ABSTENTION 2 :

✓ FIXE les taux pour la commune de LAGNES pour 2021 comme suit :

Taux année N-1		Taux année en cours	Bases	Produit
FNB	47.92 %	50.13%	155 500	77 952.15
FB	14,97 %	31.53%	2 372 000	747 891.6
			TOTAL	825 843.75

#### N° 4 - 023/2021 Vote du budget primitif VILLE 2021

Rapporteur : Claude SILVESTRE

POUR 14 – ABSTENTION 2

Vu la loi d'orientation N° 92- 125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la réunion de travail du 2 avril 2021,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à POUR 14 – ABSTENTION 2 :

✓ VOTE le budget primitif VILLE 2021 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 089 212.19€
- Recettes : 1 880 525.49€

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 437 865.47 €
- Recettes : 1 437 865.47 €

Pour un total du budget primitif de l'exercice 2021 de : 3 846 610.96€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 408 745.49 € (dont 1 319 533.30 € de RAR)
- Recettes : 2 408 745.49 € (dont 528 220.00 € de RAR)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 437 865.47 € (dont 0.00 € de RAR)
- Recettes : 1 437 865.47 € (dont 0.00 € de RAR)

#### N° 5 - 024/2021 Subvention à l'association « Goûts et Couleurs »

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de l'association « Goûts et Couleurs » de Lagnes, Association 1901, qui a pour but principal la préparation et le service de repas au restaurant scolaire et de sa gestion.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ VOTE une subvention d'un montant de 25 000€ à l'association « Goûts et Couleurs »
- ✓ AUTORISE le Maire à signer la convention
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier

#### N°6 - 025/2021 Lancement de l'appel d'offres - Vestiaires

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le projet des vestiaires au complexe sportif a reçu un avis favorable pour le permis de construire.

Afin de ne pas prendre de retard dans la réalisation des travaux du projet global, il convient de lancer la procédure pour choisir les prestataires des vestiaires, en procédure adaptée, MAPA (Marché en Procédure Adaptée).

Ces travaux auront lieu courant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ APPROUVE le lancement de l'appel d'offres des vestiaires en procédure adaptée MAPA,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

#### N° 7- 026/2021 Désignation du délégué EMALA

Rapporteur : SILVESTRE Claude

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la commune de Lagnes adhère depuis de nombreuses années à l'association EMALA (Association de Soutien à l'Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation).

Cette association apporte un soutien pédagogique aux écoles du secteur rural.

La commune doit désigner un délégué, Le Maire propose Mme ECH CHAFAÏ Marie Hélène  
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✓ APPROUVE le choix
- ✓ DESIGNER Mme ECH CHAFAÏ Marie Hélène
- ✓ Charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

## N° 8- INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

### - QUESTIONS DIVERSES :

Mise en ligne de la note de présentation du budget primitif 2021

Les indemnités 2020 des élus ont été distribuées aux conseillers municipaux pour information.

Monsieur le Maire a informé qu'il y avait un changement de propriétaire du taxi sur Lagnes. Monsieur Mirto de l'entreprise Taxi Mont du Vaucluse a pris sa retraite. La Société Hello Taxi 84, Mr Counago et Mr Neple ont repris l'affaire.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur Martin du groupe la Poste. Une discussion a été engagée pour connaître le bilan de prestations rendues par le bureau de la Poste de Lagnes.

Le prestataire Selle et Guidon qui venait chaque vendredi matin sur Lagnes pour la réparation des vélos a souhaité rompre sa venue hebdomadaire suite à de nouveaux projets professionnels.

Monsieur le Maire informe également que les enfants des familles prioritaires sont accueillis à Coustellet sur la commune de Cabrières pendant les 3 semaines de confinement.

Monsieur le Maire tient à remercier le personnel de Lagnes qui sera présent lors de la semaine du 19 au 23 avril 2021 pour l'accueil des enfants.

Le personnel de la commune de Lagnes est très investi pendant la crise sanitaire Covid.

Le Maire,

Claude SILVESTRE



La secrétaire de séance,  
Marie- Hélène ECH CHAFAÏ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ech Chafaï', with a horizontal line underneath.